

Réf: Dossier 305887

Avis de constitution

SOCIETE « KARDANN CONSORTIUM » en abrégé « KDC »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE LOGEMENT 813
SICOGI DJIBI 3e TRANCHE, Lot 41, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 Avr 2024, et enregistrés au CEPICI le 11 Avr 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KARDANN CONSORTIUM » en
abrégé « KDC »

Objet : _Batiments et Travaux publics
_électrification
Voiries et réseaux divers
_hydraulique
_assainissement.
_livraison de mobiliers matériels et fournitures
de bureaux
_livraison de matériels et fournitures techniques
_livraison de matériels et fournitures
informatiques
_livraison de matériels et fournitures de
télécommunication
_Entretien de climatiseurs
_livraison de matériels et fournitures
biomédicaux.
_livraison de matériels et produits agricoles
_Entretien de locaux
Et pour la réalisation de l'objet social:
_l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE LOGEMENT 813
SICOGI DJIBI 3e TRANCHE, Lot 41, Ilot 4

Dirigeant(s) M KOUASSI BAH KOUAME JUVENAL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04434 du 06/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26524/GTCA/RC/2024 du 06/05/2024

